



ALM

Enfants scolarisés en maternelle de 3 ans révolus à 6 ans (enfants de 2016 à 2018 inclus)

ALSH (scolarisé au primaire)

Enfants de 6 à 11 ans (enfants de 2011 à 2015 inclus)

GROUPE ADOS

à partir de la 6ème (jeunes de 2004 à 2010)



**BRESSE
NORD
INTERCOM**

Accueils de Loisirs - Vacances de Toussaint du lundi 25 octobre au vendredi 29 octobre 2021 **Attention les places sont limitées!**

Un seul lieu d'inscription : Service Enfance Jeunesse (local au dessus de la ludothèque)

Possibilité de retirer un dossier d'inscription sur le site Bresse Nord Intercom' (www.bressenordintercom.fr), dans le hall de la MAJE ou au Service Enfance Jeunesse à partir du mardi 21 septembre 2021.

TOUSSAINT 2021
<p><u>Nouveauté!</u></p> <p>L'inscription de votre enfant peut se faire désormais par le portail famille.</p> <p>Dans le cas où vous n'auriez pas vos identifiants, contacter le Service Enfance Jeunesse au 03.85.72.80.84. ou par mail enfance-jeunesse@bressenordintercom.fr</p>

<p><u>ALM</u> (maternelle)</p> <p>Structures gonflables / relaxation à travers les vibrations d'instruments de musique</p> <p><u>ALSH et Ados 12 à 17 ans</u> (primaire et collège)</p> <p>Initiation escrime / structures gonflables</p>

Date limite des inscriptions : vendredi 08 octobre 2021

Attention ! Les places sont limitées. La sortie peut être annulée et remplacée par une autre activité (mauvais temps, intervenant malade, ou par mesures sanitaires, ...) En cas de recrudescence de l'épidémie ou de confinement, les accueils de loisirs pourront être annulés.

Les tarifs sont dégressifs en fonction du quotient familial du responsable légal (voir au verso).

SERVICE ENFANCE JEUNESSE
5 rue du Château
71270 PIERRE de BRESSE
Tél. 03 85 72 80 84
mail : enfance-jeunesse@bressenordintercom.fr
Site Bresse Nord Intercom' : www.bressenordintercom.fr

Nos partenaires :

PMI : Protection Maternelle et Infantile



Rappel des horaires 9h00 à 17h00
(arrivée entre 8h30 et 9h00 et départ entre 17h00 à 17h30)

Tarif des accueils de loisirs selon la grille ci-dessous

Quotient familial au 01/01/2021	0 - 500	501 - 750	751 – 1 000	1 001 - 1 250	1 251 et +
Journée	6,50	8,50	10,50	12,50	14,50
½ journée avec repas	5,50	7,50	9,50	11,50	13,50

Attention : le règlement se fera **après** la période d'accueil, vous recevrez une facture à régler au **Trésor Public**. (Possibilité de règlement par Chèque vacances A.N.C.V.)